Délibération n° 5

1 8 JUIL. 2017



## AR PREFECTURE

046-200023737-20170706-05\_06\_07\_17-DE Regu le 11/07/2017

## Séance du 6 juillet 2017 à 19 heures Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Etaient présents :

44 titulaires dont 15 possédant une procuration

5 suppléants

- TITULAIRES:

**ARCAMBAL** 

M. LABRO Didier,

**BELLEFONT-LA RAUZE** 

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,

M. ANNES Jean-Pierre,

BOISSIERES BOUZIES M. PARNAUDEAU Willy M. RAFFY Gilles,

**CABRERETS** 

M. SEGOND Dominique,

CAHORS

CAILLAC

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme

LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M.

MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,

M. TILLOU José,

CALAMANE CATUS M. DUJOL Jean-Paul, M. TAILLARDAS Claude,

CIEURAC DOUELLE M. PEYRUS Guy, Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,

FONTANES FRANCOULES GIGOUZAC

Mme VALETTE Roselyne, M. GUILLEMOT Jean-Luc, M. MOLINIE Romuald,

LABASTIDE MARNHAC

M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

LAMAGDELAINE LE MONTAT

Mme ARNAUDET Véronique, Mme VANBESIEN Joëlle, M. VIVIER Jean-Luc,

MAXOU MECHMONT MERCUES

M. PRADDAUDE Jean-Paul, M. DIZENGREMEL Ludovic,

NUZEJOULS PRADINES

Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,

ST GERY-VERS ST PIERRE LAFEUILLE M. GILES Jérôme, M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

TRESPOUX-RASSIELS

M. LAVAUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

SUPPLEANTS:

CABRERETS

M. PAULIN Peter, M. GARD Michel,

LHERM ST MEDARD Mme SALANIE Jacqueline, M. CICUTO Daniel,

ST MEDARD TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

32 titulaires

ARCAMBAL CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),

Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M. SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme

www.grandcahors.fr 5 ဘ သ 20 65 0.5 00 - FAX 68 20 65 5 RUE WILSON - 46000 CAHORS . TÊL 27

AR PREFECTURE

046-200023737-20170706-05\_06\_07\_17-DE

Regu le 11/07/2017

DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES

Isabelle,

M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS),

CRAYSSAC M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,

ESPERE M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à

M. DUJOL),

LABASTIDE DU VERT M. CANCEIL Philippe,

LAMAGDELAINE M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme

ARNAUDET).

LE MONTAT M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme

VANBESIEN),

**CATUS** 

LES JUNIES Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE),

LHERM M. REIX Jean-Albert,

MERCUES Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY M. GALTHIE Jean-Noël,
PONTCIRQ M. CHATAIN Thierry,

PRADINES Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE M. MIQUEL Gérard,
ST DENIS CATUS M. FIGEAC Philippe,
ST GERY - VERS M. BORIES Olivier,
ST MEDARD M. FERNANDEZ Pierre,

Etaient excusés ou absents: 17 suppléants

BOISSIERES Mme GARRIGOU Isabelle,
BOUZIES Mme MARMIESSE Yvette,
CAILLAC M. MARTIN Caroline,
CALAMANE M. FAURE Jean-Pierre,

FONTANES M. PLANAVERGNE Jean-François,

M. COMBET Gil, **FRANCOULES** M. OUVRARD François, GIGOUZAC LABASTIDE DU VERT Mme SOLIVERES Hélène, M. BARDINA Fabien, **LES JUNIES** M. CHASTAGNOL Gérard, MAXOU M. PONS Stéphane. **MECHMONT** MONTGESTY M. LEFEBVRE Jean-Yves, M. BESSEDE Arnaud, **NUZEJOULS** M. SOULIER Yves, **PONTCIRQ** ST CIRQ LAPOPIE M. DECREMPS Frédéric, M. RAFFY Bernard, ST DENIS CATUS M. BONNET Frédéric, ST PIERRE LAFEUILLE

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Développement institutionnel

Objet : Désignation des conseillers communautaires appelés à siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert de Cahors sud (SMOCS)

A été adopté à l'unanimité

## ° 5

**Affiché au** GRAND CAHORS le :

1 8 JUIL. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20170706-05\_06\_07\_17-DE Regu le 11/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

<u>Séance du 6 juillet 2017</u> Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Elodie SORBET

Service: Développement institutionnel

Objet : Désignation des conseillers communautaires appelés à siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert de Cahors sud (SMOCS)

Vu la délibération du Comité syndical du SMOCS en date du 2 décembre 2016, approuvant la transformation du SMOCS en syndicat mixte ouvert à la carte ;

Vu l'arrêté préfectoral numéro DCL/2017/033, portant modification des statuts du SMOCS en date du 22 mars 2017 ;

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Occitanie en date du 19 mai 2017, approuvant son adhésion au SMOCS ;

Vu la délibération du Comité syndical du SMOCS en date du 12 juin 2017, approuvant l'adhésion de la Région Occitanie au SMOCS ;

Mesdames, Messieurs,

Comme expliqué dans la délibération n° 10 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 8 juin 2017, suite au retrait du Département du Lot du SMOCS sur la seule compétence en matières de création, d'aménagement et de gestion de la zone d'activité économique, industrielle et artisanale de Cahors Sud, la Région Occitanie a accepté d'adhérer au SMOCS sur cette même compétence, par délibération susvisée de sa Commission permanente. Le Département est toutefois resté membre du SMOCS sur la seule compétence en matière d'aide au développement de l'aérodrome de Cahors Lalbenque.

Pour rappel, les membres originels du SMOCS, créé en 2010, étaient jusqu'à présent au nombre de 3 :

- Communauté d'agglomération du Grand Cahors, participant au SMOCS à hauteur de 54,5%,
- Département du Lot, participant au SMOCS à hauteur de 45%,
- Communauté de communes du Quercy blanc, participant au SMOCS à hauteur de 0,5%.

Pour permettre le retrait partiel du Département, le SMOCS s'est d'abord transformé en syndicat mixte ouvert à la carte, par délibération susvisée de son Comité syndical en date du 2 décembre 2016 et par arrêté préfectoral susvisé. Puis, pour approuver l'adhésion partielle de la Région, il a modifié ses statuts afin notamment de porter à 4 le nombre de ses membres, par délibération susvisée de son Comité syndical en date du 12 juin 2017.

046-200023737-20170706-05\_06\_07\_17-DE Regu le 11/07/2017

Le tableau ci-après présente à ce jour les compétences transférées au SMOCS par ses 4 membres, les participations que chacun lui verse, ainsi que leur représentativité au sein de l'organe délibérant du syndicat.

Membre du SMOCS	Compétences transférées au SMOCS				Nombre de
	Zone d'activité	Participation au SMOCS	Aérodrome	Participation au SMOCS	sièges au Comité syndical
Grand Cahors	Oui	54,5 %	Oui	54,5 %	9 titulaires 1 suppléant
Région	Oui	45 %	Non	0 %	5 titulaires 1 suppléant
Département	Non	0 %	Oui	45 %	2 titulaires 1 suppléant
Quercy Blanc	Oui	0,5 %	Non	0,5 %	1 titulaire 1 suppléant

Du fait de ces modifications statutaires, il convient aujourd'hui, à l'instar des autres membres, de désigner les conseillers communautaires du Grand Cahors appelés à siéger au sein du Comité syndical du SMOCS, en précisant que, parmi eux, 3 seront élus Vice-Présidents et 2 autres siègeront au sein du Bureau syndical composé de 2 collèges thématiques (zone d'activité d'une part et aérodrome d'autre part).

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De désigner les conseillers communautaires suivants pour représenter le Grand Cahors au sein du Comité syndical du SMOCS :
  - Titulaires:
    - Madame Geneviève LAGARDE
    - Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
    - Monsieur Michel SIMON
    - Madame Roselyne VALETTE
    - Monsieur Denis MARRE
    - Monsieur Ludovic DIZENGREMEL
    - Monsieur Daniel COUPY
    - Monsieur Guy PEYRUS
    - Monsieur Jean-Paul MOUGEOT
  - Suppléant :
    - Monsieur Daniel JARRY
- b- D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE